

Si vous avez reçu par voie postale un courrier de l'Urssaf vous indiquant votre code de connexion pour ouvrir votre espace personnel sur le site www.artistes-auteurs.urssaf.fr.

Ouvrez votre espace personnel sur le site www.artistes-auteurs.urssaf.fr.



Vérifiez les données pré-remplies et non-modifiables indiquées :
Nom, prénom, adresse, n° Siret et n° NIR (n° de sécurité sociale)

⚠ Si ces données comportent des erreurs : signalez-le via la **messagerie sécurisée** de votre espace personnel ou **si elle ne fonctionne pas à : artiste-auteur.limousin@urssaf.fr**

Vous pouvez, si vous le souhaitez, moduler le montant de votre appel de cotisations du 1^{er} trimestre 2020 : **AVANT LE 20 DÉCEMBRE**

Cette modulation doit être réalisée à partir de la **messagerie sécurisée** de votre espace personnel Urssaf (Motif : « cotisations et paiement » > « Moduler mes cotisations ») en fournissant le montant estimé de vos revenus 2020 qui serviront de base au calcul de votre 1^{er} trimestre 2020.

Si cette messagerie ne fonctionne pas : indiquez votre modulation à **artiste-auteur.limousin@urssaf.fr**. Vous pourrez demander une modulation à 0€ ou d'un montant inférieur ou supérieur à l'appel de cotisations prévisionnel de 261,11€ (revenus 2019 ou estimés pour 2020).

Si vous n'avez pas reçu de courrier de la part de l'Urssaf vous indiquant votre code de connexion :

■ Que faire ?



Remplir le formulaire « artiste-auteur Urssaf » sur :
www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/artistes-auteurs/formulaire_code_activation_AA.pdf

Imprimez-le et joignez-y une copie de votre Carte Nationale d'Identité ou un justificatif officiel d'identité.

Envoyer le tout par voie postale à l'adresse indiquée sur le document.
(Urssaf Limousin – Pôle artiste-auteurs – TSA 70009 – 93517 Montreuil Cedex).

En retour, vous recevrez par voie postale le courrier de l'Urssaf vous indiquant votre code de connexion pour ouvrir votre espace personnel sur le site **www.artistes-auteurs.urssaf.fr**

Attention ! Si la date butoir du 20 décembre 2019 est dépassée, vous devez transmettre la modulation souhaitée pour l'appel de cotisations du 1^{er} trimestre 2020 via la **messagerie sécurisée de votre espace personnel ou si elle ne fonctionne pas à **artiste-auteur.limousin@urssaf.fr**.**

Précisez que la réception décalée de votre code de connexion ne vous a pas permis d'ouvrir votre espace personnel en temps et en heure et d'effectuer votre modulation avant le 20 décembre 2019.

Par exemple : « Bonjour, La réception décalée de mon code d'activation ne m'a pas permis d'ouvrir mon espace personnel et d'effectuer la modulation de mon appel à cotisations du 1^{er} trimestre 2020 avant le 20 décembre 2020, en conséquence, par estimation de mes revenus artistiques 2020, je vous informe que je souhaite moduler mon appel à cotisations du 1^{er} trimestre 2020 pour X euros (revenus estimés). Je vous remercie de la prise en compte de ma demande. Cordialement, X »